



Depart a la fin d'un preavis

Par **marinefon**, le **27/05/2015** à **12:52**

bonjourrrrrje suis fille au pair et j'ai fait une lettre de démission que j'ai remis en mains propre a ma patronne et sa le 3 avril 2015 , sachant que j'ai plus que 2 semaines de préavis et que sa se passe toujours voir encore plus mal avec ma patronne(menaces, insulte ,...) pui-je partir a la fin de cette semaine comme sa ? Sachant aussi que je ne peux vraiment plus continuer et qu'elle ma menace de me virer!rndois-je lui envoyer une lettre en recommander pour lui dire que suite a ma demande de cessacient de contrat et a la fin de ma période de préavis je part de ce boulot ?rnrncordialement

Par **moisse**, le **27/05/2015** à **14:53**

Je ne comprends guère votre question.rnLe principe de la démission: le salarié exprime son intention de mettre fin aux relations contractuelles. L'employeur ne peut que recevoir la démission, son avis/accord n'est pas exigé.rnMais pour qu'il puisse se retourner, la démission implique le respect d'un préavis, soit indiqué dans le contrat de travail, soit conventionnel.rnA l'échéance du préavis, l'employeur remet au salarié le bulletin de salaire, le certificat de travail, l'argent restant du, l'attestation Pole-emploi, un solde de tout compte.rnEt le salarié s'en va.

Par **marinefon**, le **27/05/2015** à **15:03**

Oui sa je le sais bien , et mon préavis est de 2semaines que j'ai largement fait mais elle n'as pas chercher de remplacente durant mon préavis alors que je l'ai prévenu .

Par **moisse**, le **27/05/2015** à **16:22**

Cela ne vous concerne pas.
Rien ne dit d'ailleurs qu'une remplaçante est recherchée.